

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020
	Délibération N° : 20200703-13
OBJET : : DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU VISO.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt, le 3 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 29/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre – RIBOT Philippe – ROUX Pauline - TENOUX Nicolas.

NOMBRE DE POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : FAROUZE Marie-Hélène

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la séance d'installation du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune auprès de l'Association Foncière Pastorale du Viso, pendant la durée de leur mandat,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidatures, Monsieur Nicolas TENOUX se porte candidat titulaire et Madame Carine AUDIER-MERLE se porte candidat suppléant pour remplir ces fonctions.

Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre membres présents ou représentés : 15
- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Nicolas TENOUX : 15 voix
- Madame Carine AUDIER-MERLE : 15 voix

Monsieur Nicolas TENOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire auprès de l'Association Foncière Pastorale.

Madame Carine AUDIER-MERLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante auprès de l'Association Foncière Pastorale.

Le Conseil Municipal :

DESIGNE pour représenter la Commune auprès l'Association Foncière Pastorale

- **Délégué titulaire** : **Monsieur Nicolas TENOUX,**
- **Délégué suppléant** : **Madame Carine AUDIER-MERLE.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

